

## RAPPORT DE L'ILE MAURICE

==\*==\*==\*==\*

## DECLARATION DU BENIN

==\*==\*==\*==\*

Monsieur le Président,

La délégation du Bénin salue la délégation de Maurice conduite par *son excellence* MR Arvin Boobell, *Ministre des Affaires Étrangères de Maurice* et la félicite pour la présentation de son rapport national dans le cadre du second cycle de l'Examen Périodique Universel.

Cette présentation fait ressortir que dans la période considérée, plusieurs textes de lois ont été pris en vue d'assurer une meilleure protection des droits de l'Homme dans le pays.

La délégation béninoise se réjouit de l'existence à Maurice d'une Institution nationale des droits de l'Homme conforme aux principes de Paris ainsi que d'une Commission pour l'égalité des chances.

Ces nombreux progrès montrent à l'évidence que la promotion et la protection des droits de l'Homme constituent une priorité pour les autorités mauriciennes.

Ainsi, pour renforcer les actions entreprises, la délégation béninoise recommande à Maurice de :

- 1- Procéder à la ratification du protocole facultatif se rapportant au Pacte ECOSOC ainsi que le 2<sup>ème</sup> protocole se rapportant au Pacte des droits Civils et politiques visant l'abolition de la peine de mort.
- 2- Renforcer par des mesures complémentaires le système de protection des droits de l'Enfant.